



FEUILLE DE ROUTE DE LA CONCERTATION POST-DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET CIGEO

Deuxième rendez-vous de partage

Espace Technologique, le 10 octobre 2018

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Intervenants

David MAZOYER, Directeur du Centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne
Dominique MER, Responsable communication du Centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne
Frédéric CARTEGNE, chargé de mission insertion territoriale du projet Cigéo à l'Andra
Frédéric L'HONNEUR, chargé d'affaires pour les opérations d'aménagement du territoire à l'Andra
Frédéric MARCHAL, Chef du service Insertion territoriale de Cigéo à l'Andra
Marie-Line MEAUX, Garante de la Commission nationale du débat public
Antony LARRONDO, Direction territoriale SNCF Réseau Grand Est

SOMMAIRE

INTRODUCTION	<u>33</u>
David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne	<u>33</u>
Marie-Line MEAUX, Garante de la Commission nationale du débat public	<u>44</u>
David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne	<u>55</u>
POINT D'ACTUALITE SUR CIGEO	<u>66</u>
David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne	<u>66</u>
LE BILAN METHODOLOGIQUE DE LA PREMIERE SEQUENCE ET LES DISPOSITIFS D'ASSOCIATION DU PUBLIC	<u>88</u>
Dominique MER, Responsable communication du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne	<u>88</u>
ECHANGES AVEC LA SALLE	<u>1111</u>
LES ENSEIGNEMENTS PAR THEMATIQUES DE LA PREMIERE SEQUENCE DU PROGRAMME DE CONCERTATION	<u>1414</u>
Frédéric CARTEGNE, chargé de mission insertion territoriale du projet Cigéo à l'Andra	<u>1414</u>
Frédéric L'HONNEUR, chargé d'affaires pour les opérations d'aménagement du territoire à l'Andra	<u>1717</u>
Frédéric MARCHAL, Chef du service Insertion territoriale de Cigéo à l'Andra	<u>2020</u>
LA POURSUITE DU PROGRAMME DE CONCERTATION	<u>2525</u>
David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne	<u>2525</u>
Marie-Line MEAUX, Garante de la Commission nationale du débat public	<u>2626</u>
Antony LARRONDO, Direction territoriale SNCF Réseau Grand Est	<u>2828</u>
ECHANGES AVEC LA SALLE	<u>29</u>

INTRODUCTION

DAVID MAZOYER, DIRECTEUR DU CENTRE DE L'ANDRA EN MEUSE/Haute-MARNE

Bonjour à ceux que je n'ai pas salués. Merci pour votre participation à ce deuxième rendez-vous que nous avons appelé les rendez-vous de partage de la feuille de route de la concertation post-débat public sur le projet Cigéo. C'est le terme général par lequel nous avons désigné notre démarche de concertation que nous avons initiée en début d'année 2018.

Je vous rappelle juste quelques règles du jeu en termes d'enregistrement, de caméras. Tout cela est fait pour bien assurer la traçabilité de nos échanges, de nos débats, puisque nous sommes dans une démarche qui demande un peu de formalisme, notamment – j'y reviendrai – sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Lorsqu'il y aura des échanges, je vous demanderai de bien préciser vos noms avant de poser des questions et de prendre la parole. D'ailleurs, je ne l'ai pas fait. Je suis David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne – pour ceux qui ne me connaîtraient pas – donc la direction locale de l'Andra en Meuse/Haute-Marne.

Alors, ce second rendez-vous de partage a pour but de vous faire un retour et de recueillir votre avis. C'est surtout un point d'échanges sur la première séquence de concertations que nous avons conduite de mars à septembre. C'est le premier objectif. Le deuxième objectif est d'ouvrir un peu les perspectives de la deuxième partie de la feuille de route de concertation, à partir de ce troisième et quatrième trimestre et puis le début de l'année 2019.

Pour ceux et celles qui n'étaient pas là le 15 mars dernier, je rappellerai qu'au cours de cette séance nous avons présenté un schéma de principe de la feuille de route, prévu pour guider notre démarche de concertation en gros sur les deux années à venir à partir du début de cette année, donc 2018 et 2019. Nous avons détaillé les modalités d'organisation et les grandes lignes du calendrier tel qu'il était envisagé au mois de mars. Nous reviendrons sur comment il s'ajuste.

Nous avons besoin de ces différents échanges de concertation, de retours d'expériences de ceux qui vivent le territoire, pour bien les prendre en compte dans les études qui alimenteront les dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP) – c'est le premier grand jalon – puis, plus tard, le dossier de demande d'autorisation de création (DAC). C'est l'objectif de cette grande phase de concertation. Nous avons aussi besoin d'échanges avec vous. Vous êtes ce jour les partenaires institutionnels, les élus, les grandes administrations qui sont représentées, pour échanger sur ces sujets et faire des points intermédiaires dans ce format-là pour recaler, ou pas, les éventuels dispositifs de concertation.

Nous avons besoin aussi du retour du public sur les usages ou les pratiques du territoire, par exemple des choses très concrètes comme les itinéraires empruntés par les agriculteurs pour se rendre sur leurs parcelles. Cela pourrait concerner bien sûr tous les aménagements de type linéaires, infrastructures. Nous avons aussi besoin de recueil d'avis sur tous les aménagements, les services nécessaires autour de Cigéo, qui constitueront des interfaces multiples avec le territoire et qui méritent donc que nous y réfléchissions collectivement.

Voilà la philosophie générale de cette feuille de route que je tenais à vous rappeler.

Pour aujourd'hui, je vous propose quatre temps. Je vous propose un premier point très rapide sur l'actualité Cigéo et la rentrée, en gros depuis fin d'été et septembre. Ensuite, un deuxième point sur les enseignements généraux que nous pouvons tirer des principales réunions depuis mars, c'est-à-dire les concertations que nous avons menées sur le cycle de l'eau, sur les infrastructures de transport, sur la liaison intersites de Cigéo et aussi un peu sur les transports de déchets à Ligny-en-Barrois. C'est un peu faire un point général en termes de méthode, ce que nous pouvons tirer comme enseignements de ces premiers rendez-vous.

Ensuite, nous reviendrons peut-être un peu plus dans le détail sur les trois grands thèmes que je viens de citer pour vérifier, thématique par thématique, les grands enseignements tirés et les principales questions soulevées pendant ces concertations. C'est le troisième temps.

Enfin, je vous propose un quatrième temps justement sur le programme de la deuxième séquence qui s'ouvre de concertation et la suite du programme. Sur le deuxième point, quand nous parlerons des modalités, nous pourrons aussi réfléchir aux différentes formes d'association du grand public qui viendraient compléter le dispositif de concertation proprement dit. Nous pourrons échanger et élargir nos réflexions sur ces différents dispositifs d'information ou de débat que nous avons avec les populations. Je pense aux journées portes ouvertes – pour ceux qui y étaient – ou des choses comme cela. Nous ferons un petit point aussi sur ces différentes formes d'association du public que nous avons.

Comme je le disais – vous le savez – pour ce dispositif nous avons sollicité la Commission nationale du débat public. Je remercie les trois garants. Nous avons la chance d'avoir les trois garants aujourd'hui présents, qui ont été désignés par cette Commission nationale pour nous accompagner, au sens large, enfin, c'est sous leur égide que nous nous plaçons, sous leur regard, sous leur contrôle. Nous verrons quel terme ils préfèrent utiliser. C'est un peu un mélange de tout cela, à la fois sous leur bienveillance et sous leur contrôle. Je les remercie pour leur présence. Bien entendu, sur l'ensemble des échanges, ils pourront intervenir, interagir avec nous. Nous leur laisserons la parole sur les différents points, même dès maintenant, peut-être, s'ils veulent se présenter. C'est peut-être même encore le mieux.

MARIE-LINE MEAUX, GARANTE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

Merci. Bonjour. Nous sommes trois. Jean-Michel STIEVENARD que beaucoup connaissent, parce qu'il est déjà en place – si je puis dire – depuis l'année dernière, en novembre ; Jean-Daniel VAZELLE et moi-même Marie-Line MEAUX. L'équipe a été reconfigurée au mois de juin par la Commission nationale du débat public. C'est un dossier important. Le nombre de garants désignés est peut-être le meilleur signe de l'importance que le dossier a pour la Commission nationale du débat public. Je voulais juste vous dire qu'aujourd'hui, au-delà de la brève présentation que je vais faire du rôle des garants, nous réinterviendrons lorsque vous aborderez les enseignements de la première phase. Jean-Daniel VAZELLE dira ce qu'avec Jean-Michel STIEVENARD nous avons tiré de cette première séquence. Je réinterviendrai ensuite sur le dernier point quand nous aborderons les actions à venir.

Pour vous dire très rapidement, par rapport aux termes que David MAZOYER a utilisés, bienveillance, je ne le sais pas, cela dépend d'eux. Cela dépendra de l'Andra, de la manière dont la concertation sera poursuivie. Simplement pour dire, la Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité indépendante. Nous ne sommes ni pour ni contre les maîtres d'ouvrage, ni pour ni contre les projets. Nous sommes là pour veiller à ce que la parole publique soit entendue, qu'elle s'exprime, c'est-à-dire que les formes et les modalités de la concertation soient à la hauteur de ce que nous en attendons, donc pas du confidentiel, mais des choses qui permettent réellement que les questions soient posées. Une fois que les questions sont posées, nous sommes surtout là pour veiller à ce qu'elles aient des réponses, que les réponses soient positives, elles ont été prises en compte, ou qu'elles n'aient pas pu être prises en compte et, dans ce cas-là, une traçabilité des raisons pour lesquelles elles n'ont pas été prises en compte. Il y a donc un devoir, une exigence de justification pour que la concertation aille au bout de ses promesses et ne soit pas – pardon de le dire dans des termes un peu rapides – une opération bidon. C'est précisément pour cela que la CNDP est très attentive aux modalités. Quand elle désigne des garants, nous rendons compte à la présidence de la CNDP.

Voilà. Nous tenions à dire cela. Nous sommes tout à fait conscients des enjeux du dossier, de la concertation. Depuis que l'équipe est constituée, aussi bien la première équipe avec Jean-Michel STIEVENARD et son collègue précédent, que nous trois aujourd'hui, je pense que nous démontrons que

nous sommes présents et que nous passons un certain temps sur le dossier et à vos côtés pour écouter et surtout pour veiller à ce que les réponses soient apportées. Merci.

DAVID MAZOYER, DIRECTEUR DU CENTRE DE L'ANDRA EN MEUSE/Haute-Marne

Merci, madame MEAUX. Vous voyez que vous avez eu des explications plus claires du positionnement, qui est un subtil mélange de bienveillance et de contrôle, bienveillance est trop faible, contrôle est trop fort. C'est un peu entre tout cela.

Je vous propose de reprendre la parole quelques minutes encore juste pour traiter le premier point tout de suite, dans la foulée, sur l'actualité de la rentrée de Cigéo et depuis même cet été au sens large.

POINT D'ACTUALITÉ SUR CIGÉO

DAVID MAZOYER, DIRECTEUR DU CENTRE DE L'ANDRA EN MEUSE/Haute-MARNE

UN TRAVAIL EN SÉRÉNITÉ

Je commencerai peut-être par souligner – je pense que vous le partagerez avec moi ; je pense notamment aux élus de proximité qui sont présents – quelque part un retour à une certaine forme de sérénité et au rétablissement de l'ordre public. Je voudrais juste re-souligner cet état. Je crois que nous pouvons dire que le territoire, depuis l'évacuation du bois Lejuc à la fin de l'hiver, et avec le printemps, connaît un contexte plus apaisé. Justement, cela nous a permis aussi de déployer peut-être plus sereinement notre programme de concertation, d'organiser des réunions publiques même hors les murs, notamment à Ligny-en-Barrois où nous avons eu plus de 120 participants, avec aucun incident. Nous avons tenu également notre journée portes ouvertes le 23 septembre dernier avec 817 participants. Pour ceux qui étaient là l'année dernière, c'est un contexte qui était en 2017 beaucoup moins favorable. Je pense que c'est quand même un premier point d'actualité que nous pouvons noter depuis le printemps, depuis cet été et encore à cette rentrée.

LES ENGAGEMENTS ISSUS DU COMITÉ DE HAUT NIVEAU

Ensuite, dans cette dynamique, la rentrée a été marquée par un Comité de haut niveau (CHN) le 20 septembre, qui a eu lieu sur place également, à Bure au Centre de Meuse/Haute-Marne (CMHM), au cours duquel le ministre Sébastien Lecornu a rappelé le parfait soutien du gouvernement au projet. Il a indiqué sa volonté de faire aboutir l'instruction du dossier de DUP, bien sûr dans le respect des différentes procédures, y compris des procédures de concertation que nous menons.

Il a également indiqué son soutien à l'engagement des travaux d'aménagement préalable au projet. Vous savez que les aménagements préalables sont l'enjeu des trois à quatre prochaines années. Je pense que par cet engagement le ministre répond à la fois aux demandes de l'Andra, qui est le maître d'ouvrage chargé de faire avancer le projet, mais aussi aux demandes du territoire, avec lequel en plus, avec la préfecture, nous nous apprêtons à aller vers la signature d'un contrat de développement du territoire autour de Cigéo et de tous les aménagements connexes qui y sont liés. C'est un signe de bonne dynamique.

D'ores et déjà, le ministre a également fixé la date d'un prochain CHN dès le mois de mars 2019. Cela aussi est un signe. Nous avons connu des périodes où il n'y avait pas forcément de CHN très régulier. Là, pour l'instant, nous avons un CHN deux fois par an qui permet de faire le point de manière très régulière avec l'ensemble des parties prenantes sur le projet.

LE DÉBAT PUBLIC SUR LE PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS

L'autre actualité – nous y reviendrons peut-être en fin de réunion – est le prochain débat public sur le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR). Il devrait avoir lieu entre la période de décembre et mars/avril, pour une durée de quatre mois environ. Il s'agira d'un débat national sous maîtrise d'ouvrage de l'État. C'est la direction générale de l'Énergie et du climat qui est maître d'ouvrage du programme, avec la CNDP qui, elle, pilote le débat public. L'État est maître d'ouvrage et porte le dossier, en fait. Ce débat ne portera pas seulement sur Cigéo, mais il permettra de réactualiser les principes qui ont présidé à la gestion des déchets nucléaires dans notre pays et s'ouvrira à toutes les options possibles quant à l'avenir du nucléaire. L'idée est de vérifier l'adaptabilité de Cigéo aux différents scénarios, de vérifier que tous les scénarios de la politique énergétique sont possibles. C'est notamment cela l'objet de ce débat public. Comme je le disais, nous pourrions en parler plus précisément dans la suite de nos échanges et dans le quatrième point, parce que ce n'est pas sans lien, bien sûr, avec nos propres sujets en termes d'articulation de calendrier.

Voilà en gros les principaux points d'actualité de la période d'été et de rentrée. Si vous n'avez pas de questions à ce stade, je propose que nous passions quelques minutes sur les principaux enseignements de ce que nous avons fait depuis le début de l'année 2018, en commençant déjà par un bilan qualitatif et quantitatif de cette première phase de concertation. C'est une présentation par le service Communication et c'est Dominique Mer qui va la faire. Pour ouvrir les échanges, vous pourrez bien sûr compléter ce que va vous proposer Dominique. Voilà. Bonne réunion à tous.

LE BILAN MÉTHODOLOGIQUE DE LA PREMIÈRE SÉQUENCE ET LES DISPOSITIFS D'ASSOCIATION DU PUBLIC

DOMINIQUE MER, CHEF DU SERVICE COMMUNICATION ET DIALOGUE DU CENTRE DE L'ANDRA EN MEUSE/Haute-Marne

BILAN QUANTITATIF

Je vous propose de revenir sur le déroulement de cette première phase de la concertation. Au titre du service communication, je dirais qu'il a facilité la mise en œuvre des différentes séances et ateliers. Plus en détail, nous avons ouvert le premier rendez-vous de partage de la feuille de route mi-mars, c'est-à-dire il y a environ sept mois, dans une configuration à peu près identique à la séance d'aujourd'hui. Nous vous avons dressé un peu le programme de la concertation locale pour Cigéo. Nous vous avons indiqué quelles étaient les thématiques que nous voulions ouvrir et porter à la concertation en les ouvrant au plus grand nombre de public. C'était aussi cela un des enjeux de ce programme de concertation.

Dans les faits, après cette réunion de partage mi-mars, nous avons organisé plusieurs réunions de lancement des thématiques, à savoir la thématique cycle de l'eau. Nous avons également ouvert la thématique infrastructures de transport pour Cigéo et puis nous avons fait également un pré lancement, une réunion d'information relative au transport par fer des colis de déchets radioactifs. C'était une des thématiques que nous voulions aborder avant de lancer la concertation relative à la voie ferrée pour Cigéo. Ce sont les réunions de lancement, niveau 2 de la concertation, après la réunion de partage.

Ensuite, nous avons enchaîné sur quelques ateliers. En l'occurrence, nous avons mené sur la période quatre ateliers. Quand nous parlons d'ateliers, là ce sont effectivement des réunions plutôt de travail où nous avons sollicité différents publics. Nous avons recueilli des avis. Nous avons fait des propositions. Nous avons aussi beaucoup entendu, écouté, recueilli des questionnements pour alimenter les échanges relatifs à la concertation sur ces différents sujets.

Si nous cumulons les participants au gré de ces différentes réunions et ateliers, nous avons fait une comptabilité très précise, cela nous amène à 448 participants tout cumulés à l'issue de ces différentes séances.

Alors, en termes de public, puisque c'était aussi un des enjeux demandés à l'Andra, que d'élargir et d'associer le plus grand nombre de personnes, de riverains, de personnes curieuses sur des sujets en lien avec le projet Cigéo. La portion orangée représente les élus qui sont des publics fidèles. Quand j'entends « élus », ce sont les maires localement, les conseillers municipaux, les conseillers communautaires, qui étaient un peu notre public fidèle, que nous connaissons depuis longtemps et avec lequel nous avons noué depuis longtemps des relations d'échanges et qui ont participé autour de 22 %. Nous avons aussi à nos côtés de façon traditionnelle la portion bleue, à peu près un quart, les institutions et techniciens des collectivités. C'est la portion bleue claire en bas à gauche. Nous avons aussi réussi – c'était un des points demandés – à ouvrir au grand public. C'est la portion verte : 42 %. Donc, environ quatre participants sur dix des différents ateliers que je vous ai présentés est ce que nous avons qualifié de « grand public », donc des gens que nous n'avions pas l'habitude beaucoup de voir, mais qui ont été intéressés par nos sujets, que nous avons réussi peut-être à séduire ou à intéresser au travers de ces différentes rencontres, notamment à Ligny en Barrois. Pour être complète, les associations sont la portion bleue foncée à hauteur de 7 %, les entreprises 5 % et le Comité local d'information et de suivi (CLIS) qui était aussi régulièrement fidèle à ces réunions. C'est la portion violette, ici.

LES POINTS POSITIFS

Plus en détail, quel bilan, au-delà du bilan quantitatif que je viens de tirer ? En termes de bilan qualitatif, quels sont, du point de vue de l'Andra, les points positifs et les pistes d'amélioration de cette première séquence de concertation ? Je dirais qu'en termes de points positifs, nous avons organisé, nous avons proposé des modalités et des sujets de concertation qui, selon nous, fonctionnent, puisque nous avons eu du public à nos côtés. Nous avons eu un public que nous avons réussi à étoffer au fil des échanges, un public de plus en plus diversifié. Nous avons eu globalement à l'ensemble de nos réunions une bonne participation, de l'ordre d'une quarantaine de personnes. Et puis, lors des réunions de travail, c'est vraiment un point qui nous a étonné, surpris agréablement, c'est qu'effectivement il y a eu des échanges nourris sur des sujets parfois un peu complexes, comme ceux relatifs au cycle de l'eau, aux questions d'adduction d'eau ou de rejets. Pour un projet comme Cigéo, ce n'est pas toujours très facile à aborder, mais, en tout cas, les participants se sont bien pris au jeu. Ils ont bien participé aux séances et tours de table que nous leur avons proposés. De notre point de vue, c'est un point fort.

Nous avons aussi essayé de varier les modalités de concertation entre des réunions un peu classiques en salle ou des visites de terrain. En l'occurrence, celle que nous avons pu proposer le long de l'installation terminale embranchée (ITE) était au mois de mai. Nous avons rempli deux cars de participants qui ont pu aller découvrir sur le terrain le tracé de cette future portion de voie ferrée. Pour nous, c'était aussi un point positif.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Une fois balayés ces points positifs, il faut aussi se dire qu'il y a forcément des pistes d'amélioration. D'ailleurs, madame et messieurs les garants sont là aussi pour nous le rappeler régulièrement. En tout cas, si je reprends un certain nombre de sujets sur lesquels nous savons que nous avons encore des efforts et des améliorations à apporter, c'est d'une part sur la mobilisation encore plus large du public. Il est vrai que nous sommes dans un secteur rural. Néanmoins, un certain nombre de sujets sont ouverts largement. L'idée est de pouvoir encore plus intéresser, amener à la participation les publics qui peuvent être intéressés ou en tout cas curieux de découvrir le futur Cigéo et ses interactions avec le territoire, interactions qu'il va pouvoir avoir avec le territoire en matière d'adduction d'eau, en matière de transports, en matière d'environnement. Nous avons beaucoup de sujets en la matière et autant de pistes pour associer des publics.

Un autre point aussi, et c'est un travers que nous avons sans doute assez souvent et sur lequel il faut que nous nous améliorions aussi, c'est de bien accorder des temps de parole fournis à nos publics, ne pas trop garder la parole, mais amener les publics à s'exprimer et à donner leur point de vue, exprimer des questionnements. Nous l'avons bien en tête.

Et puis, dernier point, comme l'a indiqué aussi madame MEAUX tout à l'heure, c'est de retranscrire l'ensemble des échanges. Cela, nous l'avons fait, mais nous avons un peu tardé sur le partage et la mise en ligne sur notre site internet. Dorénavant, ça y est pour ce que nous avons mené jusqu'à présent. C'est une vigilance que nous devons tenir et garder pour bien mettre à disposition des publics, ceux qui sont présents, mais également ceux qui n'ont pas pu l'être et qui voudraient participer et prendre connaissance de ce qui a déjà été fait. Il faudra que nous soyons bien vigilants pour effectivement mettre à disposition toutes ces informations sur le site internet de l'Andra.

C'est un bilan avec bien sûr des points positifs et nous allons continuer dans cette lancée et puis des points d'amélioration que nous avons en tête et que nous veillerons à tenir et à bien garder cette vigilance dans les mois qui viennent.

LES ACTIONS DE PROMOTION DE LA CONCERTATION

En parallèle de cette concertation, de ce programme, qui a été marquée par un certain nombre d'ateliers et de rencontres et compte tenu de la logique qui nous a été demandée d'associer et de mobiliser le plus possible les publics, nous avons profité de l'ensemble des actions de communication et de dialogue que nous menons tout au long de l'année pour faire connaître cette démarche de concertation et mobiliser, associer, intéresser les publics. Je citerai par exemple, au titre d'actions que nous avons pu mener, que nous avons diffusé au cours du printemps dans les boîtes aux lettres, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour du site, ce qu'on appelle un *flyer*. C'est un document invitant le public à participer aux ateliers en rappelant les thématiques qui étaient ouvertes à la concertation.

Nous avons fait également la promotion de cette concertation au cours de la journée portes ouvertes, lors des opérations galeries ouvertes et de façon plus générale auprès des publics que nous sommes amenés à accueillir ici sur le site, ce qui est de l'ordre de 10 000 visiteurs par an, en mettant notamment l'accent auprès des publics riverains, qui sont les plus concernés. Quand je dis « riverains », c'est au sens large, et car cela peut aller-delà des limites départementales.

Nous avons questionné. Nous avons interrogé aussi et essayé de recueillir l'attention d'associations locales, avec lesquelles nous sommes en contact régulièrement via notamment des actions de parrainage.

Nous avons essayé en fait de profiter de l'ensemble des occasions de rencontre et de contact avec nos différents publics pour leur parler et les intéresser à la concertation.

Nous avons profité aussi d'événements auxquels nous participons au cours de l'été lorsque nous sommes sollicités pour aller présenter le projet lors de rencontres localement.

Nous avons eu également l'occasion d'aller dans une commune, Chassey-Beaupré, pour une réunion d'information. C'était également l'occasion de parler de la concertation.

Concernant les moyens internet, nous avons mis à disposition sur le site de l'Andra, qui d'ailleurs a évolué au cours de la période, toute l'information relative à cette première séquence de concertation sur un espace que nous avons appelé « Participez » et qui est en train de devenir un espace de dialogue sur le site internet de l'Andra. C'est dorénavant sur celui-ci d'ailleurs que vous allez retrouver tout ce qui a pu être fait, donc tous les échanges, toutes les contributions, tous les questionnements et toute l'avancée de la concertation locale. Ce sera l'élément de référence pour retrouver tous ces échanges.

D'ailleurs, pour un peu recueillir, profiter de cette séquence avec vous, je vous ai dit que nous avons essayé de varier les formats de réunion. Peut-être, vous-mêmes n'avez pas participé à toutes les séquences. Vous étiez représentés ou vous avez eu écho de ces ateliers. Nous voulons aussi profiter aujourd'hui de cette rencontre pour que vous nous disiez si vous avez eu des retours, comment vous avez vécu ce premier semestre, si vous avez des suggestions à nous faire en termes de tenue de ces réunions, de participation, de qualité du dialogue, de qualité des explications. Je vous laisse aussi un peu la parole. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont envie de nous dire, de nous faire un retour sur comment vous avez senti ce premier semestre.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

C'est pour ouvrir les échanges. Profitez-en ! Après, je suppose que les garants ont sans doute aussi leur mot à dire ou d'autres. D'abord vous. Voulez-vous lancer la discussion peut-être ? Cela lancera la salle. Y a-t-il d'autres questions ? C'est monsieur VAZELLE qui va ouvrir le bal et puis cela fera venir les questions.

Jean-Daniel VAZELLE, Garant de la Commission nationale du débat public

Je ne vais pas poser de questions. Je vais simplement dire un peu notre expérience de cette première partie de concertation que nous avons découverte depuis le mois de juin, puis il y a eu une petite interruption quand même pendant les périodes de l'été. Nous avons été un peu frappés du fait qu'il nous semblait que l'information et la communication ont été très bien faites. D'ailleurs, la diapositive précédente montrait « information, communication ». Il fallait peut-être un peu plus recentrer sur de la concertation, peut-être par des méthodes un peu plus adaptées. Voilà. Il y a en a une au moins, c'est de laisser un peu plus la parole au public et que les présentations soient moins longues de la part de l'Andra. Voilà. C'était un petit point.

Également, il nous a semblé que dans les ateliers le public n'était pas assez élargi. Nous avons vu que c'était déjà nettement mieux à la conférence sur le transport. Il y avait quand même beaucoup plus de public. Il est vrai qu'il y en a qui étaient extrêmement intéressés, parce que la voie ferrée passe pas loin de chez eux. C'est logique et normal.

Et puis, un point sur lequel nous insistons beaucoup et qui n'est pas encore tout à fait dans le transparent : c'est la traçabilité. Il est bien de faire des verbatim et peut-être des comptes rendus, mais il est important de pouvoir retrouver de façon relativement simple à chaque atelier, débat, etc., les observations qui ont été faites et savoir quelle suite il a été donné : soit elles sont prises en compte, soit elles ne seront pas prises en compte, mais de dire pourquoi. Tout cela, il faut le faire de façon constante dans chaque réunion publique, atelier, etc. Je pense que c'est très important. C'est aussi la mémoire de la concertation Cigéo qui sera là de façon importante, à laquelle nous pourrons toujours nous référer.

Voilà nos quelques points aussi peut-être pour vous lancer. Qu'avez-vous vu à travers cette première partie de concertation ? Voilà ce que nous avons vu, mais nous sommes arrivés un peu comme un cheveu sur la soupe, sans connaître le début, la fin. Ce sont nos premières constatations. Merci.

Dominique MER, responsable communication du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Quelqu'un veut apporter son propre témoignage ?

Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré

Simplement, pour revenir sur ce que Monsieur vient de nous dire sur la concertation, je pense que la concertation sur tous les sujets qui ont été traités dans les réunions, il y a toujours eu une explication très approfondie. Même ceux qui étaient novices, qui ne suivent pas particulièrement le sujet, je pense qu'ils ont été bien éduqués, dans le bon sens. Pour moi, je trouve que cela s'est très bien passé partout où il y a eu les réunions. Il est vrai que le public a du mal à prendre la parole. Ce n'est pas facile. Il faut connaître le sujet. Des gens n'osent pas. Ici, nous sommes dans un milieu particulièrement rural. Les gens n'osent pas parler, mais ils écoutent au moins. C'est déjà quelque chose. Et ils retiennent ce qu'on leur dit. C'est quand même formidable, je trouve. Maintenant, la suite des événements nous prouve qu'il y a peut-être une communication plus importante aux réponses aux questions. Pour toutes les questions qui ont été posées, il y a tout le temps eu des réponses. Maintenant, faut-il encore que les gens puissent saisir le sens de la réponse.

Jean-François FONTAINE, Maire de Gillaumé

Je reviens justement un peu sur ce qui a été dit. Il est vrai que pendant ces concertations il y a beaucoup de choses qui ont été évoquées. Nous avons posé beaucoup de questions. J'espère qu'aujourd'hui nous aurons les réponses aux questions qui ont été posées. Notamment pour l'eau, pour le tracé de la ligne, nous avons vraiment des questions importantes et nous voudrions avoir des réponses. Nous voudrions aussi savoir si nos questions ont été vraiment bien prises en compte, ce qui est important.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

C'est noté. Il y aura un début de réponse aujourd'hui dans la suite de l'exposé.

Xavier LEVET, Maire de Mandres-en-Barrois

Justement, je voulais reparler des différents ateliers. Il est vrai que j'ai assisté à peu près à tous. Nous avons été invités par moments avec nos conseillers municipaux, qui participent à peu près à 50 %. Nous ne pouvons pas forcer tout le monde. Au niveau du public élargi, évidemment, vous savez qu'il y a des gens qui ne viendront jamais ou alors il faudra les traîner. Au niveau des ateliers et des différents avis, oui, je pense que pour certains ateliers quand même il y a déjà eu des avancées et nos avis ont été entendus. Je parle, entre autres, pour la liaison intersites, où il y a eu de fortes modifications par rapport à l'origine. Sur la voie ferrée, il est vrai que Jean-François FONTAINE est plus concerné que moi, mais nous sommes allés à la visite avec le bus. Il est vrai qu'il y a encore des questionnements là-dessus. Il faut être attentifs.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Merci, monsieur le Maire. Y a-t-il d'autres interventions ? Les autres représentants ? Avez-vous entendu des échos par vos mandants ? Je sais qu'il y a des représentants des institutions, des entreprises ou autres. Non ? Des échos que vous auriez eus en direct ou indirectement ?

Laurent PHILOUZE, Vice-président de la Communauté de communes Portes de Meuse pour l'économie et Président du Pôle équilibre territorial et rural (PETR) du Pays barrois

Je suis désolé. Pour l'instant, il y a beaucoup d'élus. Il serait bien qu'il y ait aussi d'autres personnes qui prennent la parole. Je voulais dire que nous avons l'habitude de nous parler, les uns, les autres, donc nous avons peut-être moins de questions parfois, parce que nous avons eu l'occasion aussi de les poser par ailleurs. J'ai été agréablement étonné de la manière dont cela s'est déroulé. À chaque fois qu'il y a eu des questions – il n'y en a pas toujours eu –, il y a toujours eu des réponses ou des essais de réponse. Quant au territoire, je voudrais en profiter pour ré-insister sur le sens. Si le chantier devait se faire, je voudrais bien qu'il dure un peu plus longtemps, qu'il y ait peut-être un peu moins de monde et qu'il y ait plus d'intégration au niveau du territoire. Plus le chantier sera court, moins nous aurons de chances d'avoir des gens qui restent sur le territoire. Voilà.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Merci de cette remarque qui sera bien sûr bien notée. Effectivement, au-delà des élus qui sont des professionnels de la parole publique, est-ce que, dans les représentants des différentes institutions, vous avez eu des échos ? Peut-être des représentants de l'administration ?

Bernard BILLIARD, Chargé de mission Cigéo à la Préfecture de la Meuse

Ce que je voulais dire, c'est que, par rapport à d'autres projets que j'ai menés, il y a un domaine que je connais bien, qui est celui de l'eau. C'est un exercice que j'ai trouvé un peu nouveau, parce qu'il n'y a jamais eu de concertation sur les projets que j'ai suivis sur le domaine de l'eau avec le public. Cela souligne la difficulté d'arriver sur ces sujets. Quand on parle des rejets dans le milieu aquatique, cela devient quelque part très technique. C'est un peu la difficulté de la vulgarisation de tous ces éléments. J'allais dire que c'était une première fois, donc ce n'est jamais parfait. Nous sentions bien que les gens avaient quand même un

peu du mal à comprendre les enjeux derrière quand on parlait de niveaux de rejet, etc. Ce sont des exercices dans lesquels il faut se lancer. Il faut des premières aussi.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Merci. De toute façon, nous allons revenir un peu plus dans le détail, thématique par thématique. Vous aurez peut-être l'occasion de reposer les questions. Sur les autres modalités de diversification, nous allons essayer encore de les développer. Nous essayons de le faire. N'hésitez pas si vous avez des sollicitations ! Nous en avons déjà parlé. Nous avons testé déjà un ou deux formats en conseil municipal. Pour les conseils, c'est une chose que nous pouvons faire dans les mois qui viennent. Si vous avez, par des biais d'associations ou d'autres, des demandes, nous répondons à des demandes de concertation, d'information, de participation à des conférences. N'hésitez pas, nous le faisons dans différents formats. J'en profite pour le redire.

Jean-Michel STIEVENARD, Garant de la Commission nationale du débat public

Juste un point après ce que vous venez de dire. Je suis le troisième garant. Simplement, dans notre rôle d'aiguillon auprès de l'Andra, ce qui est présenté est bien. Nous avons participé à un certain nombre de manifestations. Toujours, nous devons nous dire que c'est insuffisant. Cela ne leur plaît pas toujours. C'est toujours un peu délicat. Il nous faut nous obliger sans cesse. Vous êtes les maires. Vous parlez à vos populations. Il faut permettre à vos populations de venir interpeler l'Andra. Il faudrait que le territoire vive davantage avec ce projet qui va le bouleverser, le transformer complètement. Quand monsieur MAZOYER dit « *nous sommes à votre disposition pour aller parler devant vos conseillers municipaux* », la rencontre qui a eu lieu a été une belle rencontre. Il faudrait que vous vous obligiez à les interpeler et à organiser ce type de rencontre.

Les thématiques commencent à être connues maintenant. Elles sont toutes des thématiques concrètes. Ce n'est pas la gestion des déchets. Ce n'est pas le nucléaire. C'est le territoire, l'eau, l'énergie. Tout cela, ce sont des choses qui, concrètement, vont changer la vie des populations locales. Il faut donc vraiment les aider à interpeler l'Andra pour que l'Andra, sans cesse, donne la parole et puis, de temps en temps ce sera positif, de temps en temps cela le sera moins. Je crois qu'il faut se l'obliger mutuellement.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Merci. Très bien. Je vous propose que nous enchaînions sur la partie qui suit. Cela permettra aussi d'enchaîner sur d'autres questions peut-être un peu plus précises, thématique par thématique. Nous allons lancer la suite avec mes différents collègues de l'insertion territoriale, donc Frédéric CARTEGNE pour l'eau. En deuxième, ce sera Frédéric L'HONNEUR pour les infrastructures et l'ITE notamment. Et, en troisième, ce sera Frédéric MARCHAL pour la liaison intersites.

LES ENSEIGNEMENTS PAR THÉMATIQUES DE LA PREMIÈRE SÉQUENCE DU PROGRAMME DE CONCERTATION

FREDERIC CARTEGNE, CHARGE DE MISSION INSERTION TERRITORIALE DU PROJET CIGEO A L'ANDRA

Nous allons attaquer la question de l'eau potable et des enseignements que nous avons pu en tirer pour notre DUP.

1) LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Dans les modalités, vous vous souvenez que nous avons eu trois réunions. La première lors de laquelle nous plantions un décor un peu général. Monsieur BILLIARD soulignait la difficulté qu'il y a à aborder des sujets aussi techniques et puis surtout dans des dimensions aussi variées que celles des puits et des descenderies. C'était un cadrage général et un peu panoramique le 11 avril. Ensuite, nous avons essayé de décomposer cela en éléments simples, en essayant de traiter d'abord les rejets de la zone puits, qui sont dans un contexte environnemental spécifique, et puis ceux de la zone descenderies, qui sont dans un autre contexte environnemental du point de vue de l'hydrologie.

Les objectifs de ces réunions ont été :

- de détailler assez finement le contexte environnemental, bien faire prendre conscience des contraintes qui pèsent sur un projet industriel dans lequel nous sommes ;
- de présenter les différents systèmes de gestion des eaux et les endroits où il y a eu des options, des choix qui pouvaient être opérés dans un sens ou dans un autre sur cette gestion des eaux, en essayant – toujours de manière insuffisante, toujours de manière imparfaite – de recueillir l'avis des participants sur les différentes options de rejet, et cela dans un but très opérationnel, pour le coup, qui est de prendre des options en référence, des choix qui sont présents dans le dossier DUP que l'Andra s'apprête à déposer.

2) L'EAU POTABLE

Les principaux points d'attention qui ont été retenus concernant l'eau potable, ce qui a été remonté principalement, c'était la question de la suffisance et de la disponibilité de la ressource, et cela pour l'ensemble des usagers. C'est un sujet qui est revenu à de nombreuses reprises. Ce qu'il en a été retenu, c'est qu'il y avait une demande de ne pas puiser l'eau dans la micro proximité, dans le micro local de Cigéo, eu égard au contexte karstique et au fait que l'eau est disponible en quantité, mais de manière très inégale dans le temps et en qualité de manière très variable.

Le deuxième aspect sur l'eau potable était la question des impacts des travaux et forages sur la nappe. Ce sont essentiellement des questions posées par des exploitants de forages environnants et aussi par les industriels du secteur qui sont en besoin d'eau pour faire fonctionner leurs installations. Il faut savoir que cela donne naissance dans nos études à un chapitre spécifique qui sera intégré dans les études pour éclairer cet aspect-là des questions. Il n'en reste pas moins que les collectivités qui sont en compétence sur l'alimentation en eau potable travaillent, elles, à l'interconnexion et à la sécurisation de l'approvisionnement tant en qualité qu'en quantité.

3) LES REJETS

Le deuxième point concernait essentiellement les rejets avec – et là, c'était très fort dans tous les échanges – des questions qui avaient trait à l'hydraulique et au risque d'inondations dans les vallées. La façon dont nous intégrons cela dans nos préoccupations était :

- de vérifier – monsieur STOLF est certainement dans la salle – de manière très précise nos capacités de rétention en cas d'épisode météorologique exceptionnel ;

- de gérer les dysfonctionnements qui seraient liés au surdimensionnement, puisque cela a été relevé par un certain nombre de techniciens, que les surdimensionnements des bassins induisaient eux-mêmes des pollutions du fait de leur sous-utilisation.

Il y avait aussi à veiller à l'hydraulique des cours d'eau. Nous avons repéré trois axes essentiels :

- le premier est le long de l'Orge, notamment sur une portion qui se situe en amont de Saudron et au niveau de Ribeaucourt et Biencourt-sur-Orge, qui sont sujets très régulièrement à des inondations ;
- le deuxième point est le long de l'Ormançon, où le public nous rapportait des submersions régulières des chaussées et que ce point-là soit pris en compte dans la gestion de l'hydraulique ;
- enfin, dernier point, comme il y aura des infrastructures nouvelles liées à Cigéo, que les impacts de ces infrastructures n'influent pas sur les écoulements naturels, que certains appellent aussi les mouillères, et qui ont été relevés par le public.

Sur la question de la sensibilité et du suivi des milieux naturels, les points de vigilance essentiels ont été :

- la définition des traitements qui permettraient d'envisager un rejet dans les cours d'eau de proximité, et notamment des demandes de précision sur la charge pour chaque effluent qui est rejeté ;
- la prise en compte des périodes d'à sec dans la gestion des eaux ;
- que le devenir des déchets issus de l'épuration soit pris en compte dès le choix des technologies retenues.

Sur le sujet suivant, qui est le nombre et le positionnement des points de rejet, il y avait deux points essentiels. Ce n'était pas un oubli, c'était le fruit d'une concertation antérieure. C'était d'intégrer le cours d'eau qui s'appelle La Saulx dans le panel des milieux récepteurs potentiels et donc La Saulx a été réintégrée dans le champ des études sur la question des rejets. Enfin, la vigilance sur l'impact d'une éventuelle canalisation importante pour déporter les rejets, qui traverserait le territoire, sur les aspects paysagers. On a beaucoup insisté sur le foncier, sur les servitudes. Nous avons eu aussi des réactions assez intéressantes sur la question des nuisances potentielles liées aux stations de relevage. Pour tous ces éléments, nous avons retiré pour nous, dans nos études, la prédéfinition de solutions à éviter, dont minimiser au maximum l'impact.

Sur la question de la limitation des consommations et des rejets, ce que nous retenons, c'est la limitation des consommations à travers l'usage des eaux épurées, donc essentiellement les eaux de pluie, dans la fabrication des bétons. Ce sont des sujets qui sont à l'étude.

Sur la question du recyclage, identifier les eaux qui potentiellement seraient utilisables en irrigation des cultures, c'est-à-dire hors de Cigéo.

Sur le traitement des pollutions accidentelles, il y avait deux questions. Des précisions sur les rejets, nous l'avons déjà dit. Et puis le deuxième point : quelle était l'information du public sur la qualité des eaux, leur production, leur traitement et l'efficacité des traitements. Sur les effluents potentiellement contaminés, il est né une voie qui est en train d'être explorée, qui est celle de privilégier les solutions de rejet hors site. Eu égard à la faiblesse des volumes qui sont en jeu sur les effluents potentiellement contaminés, ce serait de pouvoir les emmener sur une autre installation nucléaire de base (INB) qui a une autorisation de rejet et une capacité de dilution en accord avec le type de rejet en question. Et puis, en phase travaux, de garantir la collecte et le traitement de l'ensemble des eaux. Enfin, nous nous sommes engagés – c'est à entrer dans le programme des concertations – à informer des conditions qui seraient faites sur l'information due au public sur les performances des systèmes d'épuration. La demande était que cela soit ouvert à la concertation pour définir ces modalités avec le public.

Par la suite, l'Andra prend comme solution de référence pour les eaux conventionnelles, des options de rejet dans les cours d'eau en micro local et le traitement final hors site pour des effluents qui sont potentiellement contaminés.

L'ensemble des préconisations que je viens d'égrainer, qui sont issues de cette concertation, sont intégrées au champ des études. Ceci dit, quand bien même nous disons que nous gardons les solutions de référence en micro local, nous continuons d'étudier les possibilités d'un exutoire déporté, puisque la décision in fine dépend quand même des administrations tutélaires de l'Andra.

4) ECHANGES AVEC LA SALLE

Laurent PHILOUZE, Vice-président de la Communauté de communes Portes de Meuse pour l'économie et Président du Pôle équilibre territorial et rural (PETR) du Pays barrois

Je crois que l'atelier de l'eau est l'un des seuls que je n'ai pas pu suivre. Je vois que les effluents potentiellement contaminés seront amenés sur un autre site, ce qui me paraît correct. Par camion ou par fer ?

Frédéric CARTEGNIÉ, chargé de mission insertion territoriale du projet Cigéo à l'Andra

La voix active est bien, mais je vais utiliser un conditionnel, parce que c'est à l'étude. Nous sommes en train de regarder toutes les mesures. Nous allons dire que nous avons franchi déjà les premières étapes qui nous disent que cela peut entrer dans le champ du possible d'envisager cela. C'est donc ce que nous privilégions, ce qui n'empêche pas de rechercher les autres modalités pour ces effluents-là. Quant à la modalité, tant que la possibilité technique n'est pas établie, je pense que les modalités logistiques ne le seront pas. Les volumes vont de 30 litres par jour à quelques mètres cubes par jour, suivant le degré d'avancement de Cigéo.

Un intervenant

Quels sites ont des autorisations de rejets compatibles avec les effluents potentiellement contaminés de Cigéo ?

Frédéric CARTEGNIÉ, chargé de mission insertion territoriale du projet Cigéo à l'Andra

Les sites en question ? Est-ce que nous avons un spécialiste de la question ici pour dire quels sont les sites qui ont les autorisations de rejet compatibles avec nos effluents ?

Un intervenant

Globalement, ce sont les centrales, effectivement. Je ne saurais pas vous les localiser, mais, par contre, je connais l'abréviation d'une centrale de traitement qui s'appelle Agate 2. Ce sont des installations qui sont spécifiques pour traiter justement ces effluents contaminés.

Frédéric CARTEGNIÉ, chargé de mission insertion territoriale du projet Cigéo à l'Andra

Bien. Si personne ne se voit voler la parole, je vais passer le micro à Frédéric L'HONNEUR.

1) LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

L'ITE a fait l'objet de deux réunions. Une première, plus globale, a présenté tous les enjeux de transport sur le territoire, y compris la liaison intersites qui sera abordée par la suite et tous les aménagements routiers et ferrés autour de Cigéo qui feront l'objet de concertations particulières menées par les maîtres d'ouvrage concernés.

Une deuxième réunion, un atelier spécifique à l'ITE, a été organisée le 29 mai 2018, avec une visite – comme cela a été dit en introduction – sur site. Cela a permis au territoire de prendre connaissance des problématiques de l'aménagement. Il y a une plateforme existante que nous réutilisons, avec des problématiques vis-à-vis des intersections existantes, des accès aux parcelles et d'écoulement des eaux. L'objectif aussi de cet atelier était de présenter plus globalement l'installation terminale embranchée qui ne l'avait été en amont qu'avec les élus et leurs adjoints. C'était des comités assez restreints, mais qui avaient permis de faire une première définition de l'installation terminale embranchée en prenant certaines hypothèses d'étude.

Suite à ces premières concertations avec le territoire, nous avons identifié des rétablissements qu'il serait nécessaire de réaliser au niveau des voies interceptées, pour l'essentiel des chemins et trois routes départementales.

Nous avons aussi profité de ce moment privilégié avec le territoire pour présenter des variantes de tracé sur l'ITE. Nous avons identifié des choix optionnels dans notre conception, que nous avons souhaité soumettre au territoire, en proposant différentes solutions, avec notamment le point particulier relatif au tracé au droit de la gare de Luméville-en-Ornois.

Sur la base de cette présentation que nous avons pu faire de l'ITE, l'objectif était de recueillir l'avis du territoire sur ces propositions de variantes et de faire évoluer le projet en conséquence. Pourquoi était-ce intégré temporellement aux premières concertations ? Parce que l'objectif était d'intégrer un maximum de données dans notre dossier DUP, que nous allons être amenées à déposer très prochainement.

De cet atelier du 29 mai, nous avons retenu les principaux points d'attention. Pour les autres questions, un second temps de réponse sera programmé. Nous avons certaines études à mener pour apporter les précisions, par conséquent il nous faut aussi un peu de temps pour pouvoir répondre à tous ces éléments de questionnement.

2) LES POINTS DE CONSENSUS

Nous avons identifié cinq principaux points sur lesquels il y avait un consensus au niveau du territoire, tout du moins au niveau de la salle qui était représentée :

- le point 1 était sur « *limiter autant que possible l'impact sur le foncier. Quand c'était possible, essayer d'optimiser les rétablissements pour impacter le moins possible les parcelles cultivées* » ;
- le deuxième point était « *préserver au maximum la desserte des parcelles* », afin de préserver la desserte agricole existante,
- le troisième point qui nous paraît également important, était « *la gestion des eaux* », et notamment la gestion des eaux dans le secteur de la voie nouvelle, sur la commune de Gillaumé, principalement

concernée. Pourquoi dans ce secteur ? Dans ce secteur précis, la mise en place d'un remblai va faire une sorte de rétention d'eau, avec des points de rejet plus localisé que ce qui se passait dans l'état existant ;

- le quatrième point concerne un point d'attention général sur « *la bonne gestion des circulations* », au droit des rétablissements avec la voie ferrée ;
- le cinquième point était « *d'assurer une bonne intégration paysagère du projet* ».

3) LES REPONSES APORTEES A CES POINTS D'ATTENTION

A ce stade, nous avons un avant-projet établi, que nous sommes en train de faire évoluer vers une solution de référence, dans laquelle nous avons déjà intégré un certain nombre de modifications issues de cette concertation.

Le premier point concerne le rétablissement de la route départementale 32 en place. Il y avait deux solutions : la première avec déviation de la route, en faisant une sorte de S, solution proposée en base et une deuxième proposition, celle retenue à l'issue de cette concertation, qui était le rétablissement en place. Entre temps, nous avons eu des échanges avec l'administration, notamment avec l'agence régionale de la santé, pas plus tard que lundi. La solution retenue, est plus favorable vis-à-vis d'autres problématiques identifiées dans ce secteur.

Le deuxième point que nous avons intégré dans les études, est le passage de la voie ferrée dans l'emprise de l'ancienne gare de Luméville-en-Ornois. C'est une décision forte pour le projet. En effet, c'est un secteur pas forcément favorable, mais le contournement de la gare n'était peut-être pas forcément la solution la plus évidente. Les études de tracé ont été modifiées en ce sens.

La troisième partie concerne le maintien de l'accès à l'ensemble des parcelles agricoles du territoire. Nous allons autant que possible adapter les tracés présentés dans la concertation, pour limiter l'impact sur le foncier.

Le quatrième point concerne le lancement d'une étude visant à modifier la gestion des eaux aux droits de la voie nouvelle, dans le secteur de Gillaumé et Cirfontaine-en-Ornois. L'objectif est d'éviter d'avoir des points de rejet localisés et créer des perturbations sur l'exploitation des parcelles agricoles situées en aval du remblai.

Le cinquième point concerne le maintien des passages à niveau sans barrières automatiques et l'absence de clôtures le long de cette voie ferrée, tel que nous l'avions présenté en réunion de concertation. Pourquoi ? Ce dispositif est adapté à l'exploitation des lignes circulées à faible vitesse (30 kilomètres par heure). Nous avons également un trafic réduit sur les chemins. A ce stade, c'est une hypothèse que nous retenons dans nos études, qui sera soumise aux autorités administratives compétentes pour validation. Le cas échéant, il faudra peut-être réfléchir à d'autres solutions.

L'échéance prévisionnelle pour l'étude de cette solution de référence est le premier trimestre 2019, laquelle intégrera les éléments présentés ci-avant. Cette solution de référence va servir de base à notre dossier DUP.

Concernant le dernier point relatif à l'insertion paysagère, il est prématuré de faire un retour sur cette thématique au stade de l'avant-projet. Cette thématique sera plutôt abordée dans la phase suivante, à savoir la phase projet, laquelle s'appuiera sur la solution de référence validée (phase d'avant-projet). Nous élaborerons autant de vues 3D que nécessaire. En matière d'échéance, la finalisation des études projet est un préalable.

Le dossier DUP s'inscrit dans un processus d'enquête publique durant lequel le public sera également concerté. Pour engager la suite des études, un certain nombre de recueils de données est nécessaire, nous amenant plutôt sur des échéances de fin d'étude vers 2020 voire 2021.

4) ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Un intervenant

Je reviens sur le dossier de l'embranchement à destination du territoire. Cet embranchement permettrait de pouvoir connecter un client sans avoir à interrompre le trafic. Comme nous sommes des ruraux et que nous avons parfois un peu de mal à lire les documents, je ne l'ai pas retrouvé très clairement dans le contrat de développement territorial (CDT) ni dans les autres documents. Il serait bien qu'il soit noté plus clairement dans les documents qu'il y aura bien un embranchement prévu, comme c'était demandé par le territoire.

FREDERIC MARCHAL, CHEF DU SERVICE INSERTION TERRITORIALE DE CIGEO A L'ANDRA

Par rapport à cet embranchement, l'Andra s'est déjà engagée, pour le moment, à réaliser l'étude de raccordement dans le secteur de Luméville-en-Ornois pour éventuellement envoyer un prolongement de rail susceptible d'intéresser le territoire. En ce qui concerne les études, cette partie d'étude est intégrée au niveau du tracé de l'ITE. Voilà où nous en sommes pour le moment. Maintenant, vous l'avez peut-être proposé au CDT. Je ne sais pas si cela a été encore intégré ou pas.

Stéphane MARTIN, Président de la communauté de communes des Portes de Meuse

Je voudrais prendre la parole en tant que Maire de Gondrecourt-le-Château pour rappeler une délibération de la commune de Gondrecourt-le-Château qui date de septembre ou octobre – de mémoire – 2014. Je voudrais rappeler cette délibération de la commune de Gondrecourt-le-Château qui concerne le territoire de Luméville-en-Ornois. À l'époque, nous avons demandé à ce que l'axe de référence pour les véhicules légers soit la RD32, à savoir l'axe Gondrecourt-le-Château, Luméville-en-Ornois, Mandres-en-Barrois avec le contournement de Mandres-en-Barrois. Alors que nous abordons des problèmes de transport, je profite de ce moment pour rappeler avec une vive attention la demande de la commune de Gondrecourt-le-Château concernant le contournement du village de Luméville-en-Ornois, qui permettrait également de faire du développement économique sur le secteur de Luméville-en-Ornois et Mandres-en-Barrois, c'est-à-dire en proximité immédiate de Cigéo. Je profite de ce moment de concertation pour rappeler le message à la mission Cigéo et je demande avec la plus grande fermeté à ce que ce soit inscrit dans le CDT.

FREDERIC MARCHAL, CHEF DU SERVICE INSERTION TERRITORIALE DE CIGEO A L'ANDRA

Je crois savoir que vous avez fait une demande officielle vis-à-vis de la mission.

Stéphane MARTIN, Président de la communauté de communes des Portes de Meuse

Nous avons rappelé à nouveau la délibération qui avait été prise en 2014.

Sarah HARRAULT, chargée de mission Cigéo à la Préfecture de la Meuse

Je me permets de vous répondre. Nous avons bien entendu vos remarques. Nous les avons déjà entendues. Je pense que sur ces sujets-là, en tout cas sur les travaux sur l'ITE, nous avons pris en compte et rédigé une première version qui a été présentée au CHN. Je pense que nous avons besoin de retravailler ensemble pour affiner la rédaction. Nous sommes donc à votre disposition. En ce qui concerne la RD32, nous sommes également à votre disposition pour retravailler sur ce sujet, en lien avec le Conseil départemental de la Meuse.

Frédéric L'HONNEUR, chargé d'affaires pour les opérations d'aménagement du territoire à l'Andra

Monsieur FAGNOT, voulez-vous apporter des éléments de réponse ? Pouvons-nous poursuivre ? C'est au tour de Frédéric Marchal.

LA LIAISON INTERSITES DE CIGEO

FREDERIC MARCHAL, CHEF DU SERVICE INSERTION TERRITORIALE DE CIGEO A L'ANDRA

Nous allons poursuivre sur la liaison intersites. Je rappelle rapidement la fonctionnalité de la liaison intersites. Il s'agit de relier par une infrastructure de transport la zone puits et la zone descenderies, pour d'une part, amener les différents matériaux qui seront nécessaires à la construction de Cigéo, et qui pourront arriver par le rail, puis transiteront ensuite via cette liaison intersites. Cette liaison servira également à faire transiter le marin excavé lors du creusement de la zone de descenderie jusqu'à la zone puits où il sera stocké sur la plateforme des verses.

Les objectifs de la concertation

Nous avons commencé la concertation fin 2016. C'était une des premières concertations formalisées qui a été réalisée après le débat public. Nous avons concerté avec les cinq communes environnantes proches de Cigéo : Mandres-en-Barrois, Bure, Gillaumé, Échenay et Saudron. Nous l'avons réalisée en plusieurs étapes :

- 1 / Concertation sur le principe technique de la liaison à adopter
- 2 / Concertation sur le détail du tracé et sur les ouvrages de rétablissement

Par ailleurs, nous avons également concerté avec le territoire, le tracé de l'accès VL de la zone puits et ceci bien que l'Andra ne soit pas forcément le maître d'ouvrage de cette infrastructure, ces deux aménagements étant fortement liés.

5) LA PREMIERE PHASE DE CONCERTATION (2016-2017)

Nous avons réalisé la concertation en deux grandes phases. En première phase, nous sommes venus proposer au territoire trois options techniques :

- la première option qui a été proposée est une liaison qui passait par le premier fuseau vert, 100% routière PL
- la deuxième option qui a été proposée, toujours dans ce fuseau vert, est une liaison mixte voie PL, mais un peu moins large que la précédente, accolée à un convoyeur au sol, comme un convoyeur de carrière,

la troisième option qui a été proposée au territoire dans le cadre de cette première vague de concertation est un convoyeur aérien, associé à une voie PL concernant l'accès VL de la zone puits, nous avons proposé deux options. La première option est de réutiliser le chemin communal qu'on appelle la voie romaine. La deuxième option a été d'accoler directement la liaison VL à la liaison intersites.

La première phase de concertation a eu lieu comme je le disais de 2016 à 2017. Les conclusions qui sont ressorties à l'issue de ces groupes de travail sont que nous devons prendre en compte :

- la limitation des emprises sur le foncier, bien entendu ;
- la réduction de l'impact sur l'activité agricole ;
- la limitation des nuisances sonores et de la production de poussière pour les transferts de matériaux ;
- l'insertion paysagère de cette infrastructure.

À l'unanimité, à l'issue de cette première phase de concertation, le choix s'est orienté vers l'option avec bande transporteuse semi-enterrée associée à la piste routière PL dans le premier fuseau. En ce qui concerne la voie VL, le choix s'est orienté de l'accoler à la liaison intersites. Cela permet de limiter l'impact sur le foncier, de mutualiser les nuisances sur la même zone et de les éloigner des zones d'habitation de Mandres-en-Barrois. C'était une demande forte de la commune et l'Andra a mené des études sur ces bases.

La deuxième phase de concertation (juin 2018)

La deuxième phase s'est réalisée en juin 2018, avec les élus des cinq communes environnantes. Nous avons également invité l'ensemble des propriétaires exploitants qui avaient été vus au préalable d'une manière bilatérale.

Nous avons présenté le tracé de détail de l'aménagement avec l'ensemble des rétablissements. L'objectif était de recueillir l'avis des participants sur les différentes options de rétablissement proposées par l'Andra, cette liaison interceptant en effet des chemins agricoles et des routes départementales notamment. Comme la réglementation pose le sujet pour tout nouvel aménagement, nous avons recueilli également l'avis des participants sur l'opportunité d'ajouter une piste cyclable à la voie VL. Les participants sont restés relativement neutres par rapport à cet aménagement.

Un intervenant

Voilà le tracé qui a été présenté d'une manière plus détaillée. Je vais partir de la zone puits, qui passe ici, ensuite elle longe la RD960, puis elle passe avec un ouvrage, en passage inférieur sous la RD960. Nous n'avons pas soumis cet ouvrage à la concertation, parce que nous avons estimé qu'il n'y avait pas d'autre alternative possible.

À l'unanimité, tout le monde a reconnu que, compte tenu du trafic sur la RD 960, la meilleure solution était de passer en dessous.

Nous arrivons maintenant au niveau de la RD132. Que faisons-nous au niveau de la RD132 ? Soit nous faisons un ouvrage dénivelé, soit nous faisons un carrefour plan. Nous avons envisagé de couper cette RD132 mais vous vous êtes prononcés pour son maintien. Le territoire s'est positionné pour faire un ouvrage dénivelé afin que la liaison intersites passe sous la RD132.

Ensuite, nous avons eu la même question sur l'intersection avec le chemin dit de Bure à Bonnet. Là, également, la concertation a fait ressortir que le territoire souhaitait un ouvrage dénivelé.

Concernant l'accès VL, nous voyons que nous l'avons accolé à la liaison intersites –qui est raccordé à la RD 960 avec un giratoire. Par ailleurs, cette liaison VL servira de desserte agricole à l'ensemble des parcelles.

Tous ces rétablissements ont été vus avec les agriculteurs. Globalement, cette concertation s'est très bien passée. D'ailleurs, vous l'avez souligné vous-même tout à l'heure, monsieur Levet, merci.

6) LES POINTS D'INTENTION ET LES REPONSES A APPORTER

Alors, les points d'attention. Je les ai déjà dits, mais je vais les reprendre :

- proposition de rétablissement des chemins agricoles qui interceptent la liaison intersites. Ils sont globalement tous partagés ;
- deux ouvrages dénivelés sont à prévoir au niveau de la RD132 et au niveau du chemin rural dit de Bure à Bonnet ;
- la création d'une piste cyclable le long de la desserte routière n'est pas indispensable, mais peut être réalisée.

Ce qui est ressorti également c'est que nous pourrions faire une visite de terrain pour conforter les choix pris.

L'Andra propose:

- de poursuivre les études APS sur la base des rétablissements proposés en les optimisant ;
- de poursuivre les études APS sur la base des rétablissements avec des ouvrages d'art, donc trois ouvrages au total ;
- d'intégrer dans les études APS une bande d'un mètre de part et d'autre de la chaussée voie publique VL, pourquoi pas dédiée à la circulation des vélos ;
- de prévoir une visite de terrain pour conforter les choix. Nous vous proposerons quelques dates dans les diapositives d'après ;

Le dossier DUP intégrera les rétablissements qui interceptent l'intersites, des ouvrages dénivelés et une piste cyclable.

7) ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Xavier LEVET, Maire de Mandres-en-Barrois

Je serais curieux de connaître l'avis de la commune de Bure sur ce dossier, qui est autant concernée que nous, mais qui a brillé par son absence depuis le début. De plus, comment faites-vous pour concerter ces gens-là ?

Frédéric MARCHAL, Chef du service Insertion territoriale de Cigéo à l'Andra

La commune de Bure a été relancée à plusieurs reprises. Nous en avons déjà parlé lors de la dernière réunion. La commune de Bure, notamment le Maire de Bure, a été invitée à plusieurs reprises. J'ai moi-même essayé de le recontacter il n'y a pas très longtemps, justement pour d'autres sujets et pour lui présenter ce projet. Il doit me rappeler pour me donner rendez-vous, mais, pour l'instant, je n'ai pas eu de retour précis de la commune de Bure, si ce n'est que certains conseillers municipaux de la commune de Bure étaient présents en tant qu'exploitants. Ils ont donc déjà eu un certain nombre d'informations. Pour l'instant, la commune de Bure, enfin le Maire de Bure, n'a pas réagi à ce tracé, bien que nous l'ayons prévenu et qu'il soit au courant néanmoins.

Xavier LEVET, Maire de Mandres-en-Barrois

Il va falloir le mettre autour de la table.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Il préfère des modalités de concertation et de discussion qui sont un peu plus en bilatéral. L'Andra s'adapte. Nous sommes là pour cela. Nous nous adaptons à tous les cas de figure. Nous nous arrangeons pour lui donner les informations fondamentales et travailler avec lui sur les sujets qui le concernent le plus directement. Là-dessus, ce sont des modalités un peu adaptées.

Avez-vous d'autres questions sur tous ces sujets ?

Emmanuel CHRÉTIEN, responsable projet à la Délégation RTE Est

Si nous voulons en savoir plus sur ce projet, les documents sont-ils consultables sur internet ? Sur le tracé ? Sur l'emprise exacte ?

Frédéric MARCHAL, Chef du service Insertion territoriale de Cigéo à l'Andra

Dominique MER l'a peut-être dit rapidement. Peux-tu rappeler que nous allons mettre les verbatim, les comptes rendus, les diaporamas en ligne ?

Dominique MER, responsable communication du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Pour cette concertation qui était un peu particulière parce que nous l'avions démarrée en amont, nous n'avons pas encore mis tous les documents relatifs à cette concertation, mais cela va venir. Ce sera donc sur la partie dialogue du site internet du CMHM.

Emmanuel CHRÉTIEN, responsable projet à la Délégation RTE Est

Y compris la partie technique ? Je suis assez intéressé par ce genre de renseignements, puisque les lignes souterraines 90 000 volts vont croiser ces infrastructures. Il faudrait que je sache à peu près où elles passent.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Il y a deux questions. Il y a la question en lien spécifique avec RTE. Là, nous vous donnons bien sûr au fur et à mesure les plans, donc les derniers d'APS, etc. Les derniers plans corrigés d'intégration dans la DUP évidemment seront échangés avec vous, comme cela l'a toujours été. Et puis, il y a la partie plus globale technique qui sera mise en ligne avec les planches de synthèse, y compris les tracés, etc.

Emmanuel CHRÉTIEN, responsable projet à la Délégation RTE Est

Très bien.

Un intervenant

Vous parlez aussi de la déviation RD960.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Sur le cycle infrastructures, la déviation RD960, nous avons travaillé pour l'instant avant tout à un montage de maîtrise d'ouvrage. Les deux collègues des conseils départementaux sont représentés ici pour vous confirmer que cela a été l'un de nos premiers travaux. C'était un travail important de plusieurs mois sur l'année 2017 de mettre au point ce que nous appelons une convention de maîtrise d'ouvrage qui donne les grands principes de qui fait quoi, parce que cette route, en plus, a la particularité d'être à cheval sur deux départements et elle est liée à l'Andra. Il fallait se mettre d'accord sur quel schéma de maîtrise d'ouvrage nous arrêtions. Cela a fait l'objet d'un processus de discussions, d'échanges à la fois techniques, mais aussi bien sûr au niveau décisionnel des deux départements. Je crois que nous pouvons le dire effectivement, il y a eu un travail important de fait de ce côté-là, avec des délibérations des conseils départementaux qui sont publiques, et une signature de convention a eu lieu ces derniers jours.

Maintenant, nous avons l'outil de base qui permet de définir le calendrier, les financements, le qui fait quoi, etc. Donc, nous, dans la DUP, par rapport à cela, nous avons proposé uniquement des solutions de référence. Vous le verrez dans le dossier de DUP : un grand principe de raccordement de déviation de la route départementale entre un point A et un point B qui permet de contourner la zone descendries. Au niveau de l'échéance de notre DUP globale Cigéo et dans notre étude d'impacts, c'est pris en compte. Ensuite, le département 52 maître d'ouvrage, lui, va avancer ses études d'avant-projet sommaire – il existe déjà – et avant-projet détaillé, etc. Il va regarder différentes variantes de manière un peu plus fine et va proposer son dossier réglementaire classique en tant que maître d'ouvrage dans la suite du processus, après que notre étude d'impacts globale ait été déposée.

Voilà en gros comment se passe le schéma d'articulation.

En termes de concertation proprement dite, le Conseil départemental de Haute-Marne, en tant que maître d'ouvrage, aura – selon les seuils, selon les règlements, etc. – un niveau de concertation approprié qu'il portera quand il aura avancé sur ses variantes. Voilà en gros ce que je peux dire, mais les collègues des conseils généraux peuvent préciser.

C'est un schéma que nous allons retrouver avec RTE. Monsieur CHRÉTIEN a pris la parole. Sauf qu'avec RTE, la différence est que nous sommes quasiment concomitants, puisque nous avons un besoin de poste électrique. C'est un des premiers besoins – vous le savez – dans les aménagements préalables. Nous essayons de mener notre étape d'étude d'impacts et de DUP au premier trimestre 2019, dès la fin de ce cycle de concertation. En même temps, RTE va essayer de faire pareil. Nous allons y venir. Cela aborde un peu la dernière partie de la réunion sur le calendrier à venir. Sinon, c'est le même schéma sur le principe, sauf qu'en termes de timing, ils sont plus concomitants avec nous, alors que les RD et plus tard les adductions d'eau sont sur le même schéma d'articulation, mais avec un phasage un peu décalé qui permet à chaque maître d'ouvrage de mener à bien ses études de manière sereine et concertée dans le cadre de conventionnements qu'ils ont avec nous.

Laurent PHILOUZE, Vice-président de la Communauté de communes Portes de Meuse pour l'économie et Président du Pôle équilibre territorial et rural (PETR) du Pays barrois

Stéphane Martin a dû partir, mais il souhaitait aussi comme moi rappeler l'inquiétude du territoire quant à la circulation qu'il pourrait y avoir à Bure, qui va devenir un peu un point de convergence. Je ne parle pas de la liaison intersites, mais sur l'ensemble. La demande du territoire était donc la liaison entre Montiers-sur-Saulx et Bure, mais aussi celle de Montiers-sur-Saulx vers Saudron qui, pour nous, n'est pas négociable et qui, malheureusement – ce n'est pas de votre fait – dans le CDT s'est transformée en « ou ». Cela nous inquiète très fortement.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Effectivement, sur tous ces sujets d'aménagement et c'est là aussi l'objet de la concertation et de l'échange, cela fait émerger effectivement des besoins de territoire qui ne sont pas dans le périmètre réglementaire des projets Cigéo en tant que tels, mais qui font partie de la réflexion collective pour une façon ou pour une autre, parce qu'ils facilitent la desserte de la zone de proximité ou favorisent le développement économique. Nous tombons donc sur les projets du CDT. Nous, sur ceux pour lesquels nous avons la main en tant que maître d'ouvrage. Par exemple, nous parlions de l'embranchement de l'ITE. Nous pouvons prendre en compte, dans l'étude de notre ligne, parce que c'est notre ligne, une étude de précaution, de réservation, pour prendre en considération l'éventualité de la prolonger. Cela, nous savons le faire. C'est comme cela que cela a été écrit. Je pense que nous sommes en phase. C'est dans cet esprit-là que cela a été voulu. Sur l'ensemble de ces aménagements connexes, je pense que l'essentiel a été retrouvé dans l'ensemble des processus. Après, comme le disait madame HARRAULT, dans la dernière ligne droite qu'il nous reste avant la fin de l'année, que nous nous sommes fixée collectivement, s'il y a encore quelques fiches ou s'il y a encore quelques ambiguïtés – sous votre contrôle – je pense qu'il y aura moyen de converger complètement sur la dernière petite marge d'appréciation qu'il reste.

En tout cas, notre concertation est là pour justement faire émerger, partager les attentes. Même si elles ne relèvent pas directement de notre maîtrise d'ouvrage, cela permet de reboucler, de les faire remonter aussi et de faire le lien avec les projets de la zone de proximité au sens large et du territoire qui peut être trouvé dans le CDT. Voilà comment cela s'articule.

Est-ce clair ? Avez-vous des questions ? Nous avons encore deux minutes avant de passer à la dernière partie. Après, nous allons continuer à échanger dans la dernière partie. OK.

LA POURSUITE DU PROGRAMME DE CONCERTATION

DAVID MAZOYER, DIRECTEUR DU CENTRE DE L'ANDRA EN MEUSE/Haute-Marne

Je vais juste mettre la dernière diapositive et puis je vais vous inviter effectivement aussi à échanger sur le programme. C'est aussi un échange que nous vous proposons, parce qu'il y a quelques marges de flexibilité. Il faut que nous calions cela de manière progressive, à la fois avec les enjeux des différents maîtres d'ouvrage, à la fois avec les garants pour deux raisons. Ils vont revenir dessus.

LA VISITE SUR LE TRACÉ DE LA LIAISON INTERSITE

Ce que nous voyions jusqu'à maintenant, dans la continuité de la dynamique et de ce que nous avons vu au premier semestre et jusqu'au mois de septembre, c'était de faire cette dernière visite de bouclage qu'a évoquée Frédéric MARCHAL sur la liaison intersites. Nous pourrions peut-être le faire dès le mois prochain pour être sûrs qu'il n'y ait plus d'ambiguïté sur ce tracé justement précis de la liaison intersites. Ce serait un format atelier-visite, modulo le problème des chemins d'accès, puisque, par définition, la liaison, elle, n'existe pas. Il est parfois un peu difficile de s'en approcher. Nous essaierons de le faire quand même. C'était une première proposition.

LES PROCHAINES RÉUNIONS DE CONCERTATION

1) LA CONCERTATION SUR LA LIGNE 027 000 SNCF

Deuxième proposition qui a été clairement indiquée, les garants pourront le préciser. Le gros morceau de la concertation portera sur la ligne 027 000 SNCF, c'est-à-dire sur la réhabilitation de l'ensemble de cette ligne. Il y a eu des échanges divers entre la CNDP et la SNCF, qui pourront préciser. Nous la prévoyons après le débat public PNGMDR, donc ce qui nous amène vers le deuxième trimestre 2019, donc pas avant fin mars ou début avril au plus tôt. C'est le grand timing qui a été fixé, puisque le PNGMDR, lui, devrait s'achever vers fin mars début avril. Ce sera donc après.

2) LA THEMATIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

Un autre point sur lequel nous avons trois possibilités de réunion qu'il faut que nous articulions.

La première serait de lancer le thème aménagement de l'espace et cadre de vie. C'est un thème que nous avons déjà positionné plus tard, parce que c'est un thème qui n'a pas d'impact fort en termes d'enjeux de DUP. Les enjeux de DUP sont essentiellement fonciers avec du périmètre précis, des tracés. Ce sont des grandes options de variantes, de rétablissement. C'est tout cela que nous devons mettre dans la DUP. Aménagement et cadre de vie, nous allons être sur des thématiques un peu plus lointaines, notamment tout ce qui touche à l'architecture, tout ce qui touche aux bâtiments, etc. Ce sont plus des enjeux de permis de construire. Ce sont plus des enjeux de DAC, cela peut donc attendre un peu. Nous souhaiterions quand même la démarrer dans ce premier cycle, parce qu'il peut y avoir quelques éléments de ce cycle de concertation qui peuvent être réinjectés dans la DUP. Il peut y avoir quelques éléments, par exemple sur les options paysagères, selon ce qui ressort des concertations. Il peut y avoir quelques variantes sur les lisières boisées, des choses comme cela, des choses qui peuvent encore influencer un peu les périmètres de la DUP. Il serait bien que nous en discutions avant le premier trimestre 2019 qui est notre échéance pour finaliser totalement et déposer la DUP. C'est pour cela que nous proposons quand même de la lancer également avant la fin de l'année ou début 2019.

3) LA THEMATIQUE ENERGIE

Enfin, le gros thème. Je disais que nous avons un enjeu de concomitance au niveau de la DUP au niveau de RTE et de la nôtre, puisque le besoin en énergie est l'un des besoins premiers et donc il est préférable de poser les grandes options dès la DUP, parce qu'il y a des enjeux de foncier derrière, il y a des enjeux de ligne, etc. C'est le lancement de l'atelier énergie.

Nous avons deux grands thèmes dans cet atelier énergie. Il y a le poste RTE et il y a la problématique de l'alimentation énergétique des bâtiments de surface de Cigéo, avec les différentes options qui sont posées sur la table, c'est-à-dire le tout électrique, le gaz ou la biomasse. Là, nous avons des premiers éléments d'étude qui arrivent, nous pourrions donc aussi lancer ce deuxième thème.

Là, nous avons laissé un peu de souplesse, entre fin de l'année 2018, un peu avant les fêtes ou alors en début d'année. Cela va dépendre un peu de l'échange, des débats, de l'avis aussi de nos garants, de comment nous pouvons articuler ces différentes réunions.

4) LE CALENDRIER PREVISIONNEL SYNTHETIQUE

En tout cas, à ce jour, ce qu'il y a de sûr, c'est que la concertation SNCF sera plutôt au mieux au printemps 2019. Pour la liaison intersites, cela doit pouvoir se boucler par une dernière visite de terrain. Le reste, nous avons ces trois possibilités de réunions à articuler, mais je dirais que c'est aussi soumis à l'échange et au débat, aux différentes contraintes de chacun, que ce soit RTE, que ce soit les garants pour vérifier l'ordre précis dans lequel nous pouvons articuler cela.

LES ÉCLAIRAGES DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC SUR CE PROGRAMME

MARIE-LINE MEAUX, GARANTE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

1) LES CONTRAINTES LIEES AU PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIERES ET DES DECHETS RADIOACTIFS

Une petite explication. La séquence dont nous venons de parler et qui va se poursuivre, nous voyons bien qu'elle est quand même centrée sur des enjeux du territoire, directs, donc des enjeux d'insertion, d'environnement, de prise en compte des besoins du territoire, etc. Dans la concertation post-débat public pour l'ensemble du dossier Cigéo, il y a évidemment des questions qui ne peuvent pas être traitées qu'au plan local. Une des questions que nous nous sommes posées et qui est actuellement examinée est comment tenir compte du fait qu'à la fin de l'année ou au plus tard au début de l'autre se lance le fameux PNGMDR. C'est la première fois depuis la modification du code de l'Environnement qui a été faite en 2016, c'est la première fois que ce document est soumis à concertation. Jusque-là, il a été élaboré et discuté, mais dans ses séquences successives antérieures, il n'avait pas été soumis à concertation et surtout à débat public. Aujourd'hui, le code de l'Environnement exige le débat public. C'est pour cela que la version – je crois que nous devons en être à la troisième – du PNGMDR va faire l'objet du débat.

La question qui est venue, c'est : dans l'ensemble des sujets qui doivent faire l'objet forcément d'une concertation post-débat public pour le centre Cigéo et son projet, aussi bien au stade de la DUP qu'au stade de la DAC, quels sont les thèmes qui ont une résonance suffisamment nationale ou générale qui fait que cela ne peut pas être traité uniquement dans des ateliers locaux ? Nous en avons identifié quelques-uns. Il y en a deux qui nous paraissent assez évidents tout de suite, et l'Andra n'avait pas envisagé de lancer la concertation post-débat public avant que le débat public proprement dit du PNGMDR ait lieu. Ce sont les grands sujets qui concernent d'une part la conception même du centre. Vous vous doutez bien que les thématiques liées à la réversibilité, à la phase industrielle pilote, à la sûreté, etc. méritent une approche. Il y a un enjeu suffisamment national pour que le débat public du PNGMDR forcément se saisisse de ces sujets-là d'une manière générale, pas uniquement que pour le projet Cigéo. C'est le sujet de la conception.

Sur l'autre sujet, qui est celui de la gouvernance du projet, clairement, aujourd'hui, nous attendons que le débat public se soit tenu, ait remis des orientations, des propositions de conclusion, pour en tenir compte dans à la fois la définition précise des modalités de concertation post-débat public sur Cigéo et le contenu, évidemment, de cette concertation.

S'est ajouté à cela – nous ne l'avions pas forcément vu au début – dans la question du champ des transports celui sur les principes au plan national sur les modes de transport des déchets. Notamment quand ils sont par le rail, est-ce qu'on définit des principes généraux sur la prise en compte de la sécurité des traversées, des passages à niveau sécurisés ou pas, etc. ? En accord avec SNCF Réseau, il y a plutôt l'idée que nous attendions là aussi la façon dont le débat public pourra nourrir cette concertation spécifique pour le coup à Cigéo pour que SNCF Réseau lance sa concertation. Nous avons donc dit à l'Andra, pour faire le lien avec le dossier de l'ITE dont nous avons parlé tout à l'heure, qu'il nous semble que dans l'ITE il y a deux types de sujets. Il y a des sujets pour le coup que vous avez déjà traités dans vos réunions sur la manière de croiser les chemins, la desserte, etc. Vous continuez de les traiter et d'aboutir la concertation sur ce point. En revanche, il y a un sujet sur lequel il faudra justement attendre les conclusions et les orientations du débat public, c'est la question du traitement de la sécurité, y compris sur l'ITE. Savoir que le train circule là-dessus sur la ligne SNCF Réseau et après il est sur l'ITE, les gens – pardon de le dire aussi directement – s'en contrefichent un peu. L'important est de savoir comment d'un bout à l'autre, du point de départ au point d'arrivée des colis, comment nous assurons la sécurité de la circulation, éventuellement d'ailleurs aussi le traitement des nuisances, du bruit, etc. Sur ce point-là, c'est pareil. Pour l'ITE, il vaudra mieux attendre que nous ayons les recommandations du débat public.

Cela explique qu'il y ait du coup par moment des « ou, ou » et des sujets qui sont mis un peu de côté. Nous tenons à dire qu'ils ne sont pas mis de côté parce que nous estimons soit qu'ils ne méritent pas une concertation post-débat public soit parce qu'ils seraient secondaires. Au contraire, c'est parce que là, pour le coup, cela n'aurait pas de sens. Nous pensons qu'il y aurait même dans le public un risque d'incompréhension totale que d'une part il y ait un débat public sur le PNGMDR qui regarde des principes généraux valables sur l'ensemble du territoire national, dont Cigéo est tout de même l'un des projets emblématiques sur ce point, et d'autre part que nous lancions la concertation sur les mêmes sujets sans savoir ce que dirait le débat public.

2) UN APPROFONDISSEMENT NECESSAIRE SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA SANTE

Un dernier point qui est tout récent. Nous en avons discuté. Nous avons fait nous aussi la visite de terrain approfondie. En discutant, il nous semble qu'il y a un sujet qui aujourd'hui n'est peut-être pas forcément absent, mais mal mis en valeur dans la concertation territoriale : ce sont les questions qui touchent à la santé. Nous avons lu suffisamment des questions posées par les gens sur le projet pour voir qu'il y a quand même quelque part à un moment donné une interrogation. La notion d'environnement inclut aussi les questions de santé. Ce n'est pas qu'il ne se passe rien, mais ce n'est sans doute pas suffisamment mis en valeur, mis quelque part dans la liste des sujets. Nous demandons donc à l'Andra de regarder comment le thème santé peut être pris en charge dès la poursuite de la concertation post-débat public.

3) LA REDACTION D'UN BILAN DE LA CONCERTATION

Bien évidemment après, sur les modalités dont nous avons parlé et la traçabilité, pour avoir une sorte, à la fin, de document de la concertation, un bilan de la concertation correctement nourri.

DAVID MAZOYER, DIRECTEUR DU CENTRE DE L'ANDRA EN MEUSE/Haute-MARNE

D'accord. Pas de problème là-dessus. Est-ce qu'il y a des précisions que veulent apporter vos collègues ou la SNCF ?

LES PRÉCISIONS DE SNCF RÉSEAU

ANTONY LARRONDO, DIRECTION TERRITORIALE SNCF RESEAU GRAND EST

Je voulais préciser à l'attention des maires des communes traversées par la ligne 027 000 que nous allons commencer nos études de niveau AVP par des comptages routiers sur les passages à niveau (PN) qui sont en zone urbaine. Vous allez donc recevoir un courrier pour vous prévenir des dates de ces comptages, pour que vous sachiez en fait qui intervient et à quel moment.

Nous allons faire ensuite une intervention sur la ligne pour la débroussailler afin d'y faire des sondages. Là aussi, vous serez informés des dates et des modalités d'intervention. Ce débroussaillage est à prévoir plutôt au début de l'année 2019.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Laurent PHILOUZE, Vice-président de la Communauté de communes Portes de Meuse pour l'économie et Président du Pôle équilibre territorial et rural (PETR) du Pays barrois

Puisque nous sommes sur cette slide, j'aurais deux choses à dire. Une première au niveau du territoire, qui est l'alimentation énergétique. Il peut y avoir des opportunités avec la biomasse et je pense notamment à certaines installations que nous pouvons prévoir, mais ce n'est peut-être pas cela que vous prévoyez. Mais aussi la nécessité du gaz dont vous avez parlé, notamment pour des usines qui vont être fortement impactées par Cigéo. Je pense donc à la fromagerie Renard Gillard pour laquelle ce serait une opportunité que d'avoir du gaz, parce qu'ils chauffent tout entièrement au gaz et actuellement en citerne. Il y a d'autres entreprises qui seraient intéressées, plus le territoire. Cela pourrait être une opportunité pour le territoire. C'est toujours ce que nous avons dit au travers des documents.

Je voudrais revenir plus généralement, parce qu'il est vrai que le sujet de Cigéo est un sujet vaste, et là en tant que président du PETR. Nous avons des documents d'urbanisme, le SCOT, qui régissent l'ensemble. Nous sommes obligés de prendre en compte bien sûr le fait que Cigéo se fasse ou ne se fasse pas. Dans ce cadre-là, c'est un document obligatoire et donc en 2019 nous sommes en évaluation du SCOT, évaluation qui doit permettre de voir ce qui s'est passé, ce qui pourrait se passer et ce qui se passera ensuite, et comment évoluera éventuellement plus tard la deuxième mouture du document. Dans ce cadre-là, nous allons être amenés à faire une étude générale, que nous pourrions appeler une étude de territoire. Il me semblerait donc normal que l'Andra soit présente à nos côtés.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Effectivement, il y a plusieurs questions. Sur le premier thème, énergie, vous êtes en plein dans le cœur du sujet de l'atelier. Je ne veux pas le déflorer ici, mais effectivement il faudra être présent. C'est notre enjeu, globalement une option de référence plutôt gazière avec des avantages sur la desserte des industries, etc. Par contre, nous avons avancé sur l'étude biomasse. Nous avons quelques éléments qui permettent de voir ce qu'il est possible de faire en biomasse. Nous n'avons vraiment pas d'idée préconçue là-dessus. Il y a des avantages et des inconvénients sur chaque scénario et c'est vraiment le cœur du sujet de cet atelier de concertation. Après, c'est pour le chauffage, cela n'a pas d'impact fondamental à court terme, mais nous avons des éléments pour démarrer, sachant que le process industriel, bien sûr, est couvert par RTE. Nous n'avons pas d'urgence absolue, mais nous sommes prêts à le démarrer également dans cette période.

Par contre, sur le deuxième sujet, effectivement le PETR et le SCOT de manière générale, il me paraît indispensable que nous soyons au tour de la table, sur une forme à déterminer. Nous avons évoqué déjà ensemble différentes formes d'études possibles, de contributions de l'Andra. Je vous confirme ici notre appui, que ce soit en alimentation de données, en éléments, en appui de méthodes

Je voulais revenir sur deux choses. Vous avez évoqué, madame MEAUX, les enjeux de santé. Effectivement, c'est important pour nous. Nous nous sommes un peu répartis les rôles – je parle sous le contrôle de Denis STOLF, le président du CLIS – avec le CLIS là-dessus. Il y a eu une attention des acteurs du territoire à ce que ces enjeux de santé et d'état sanitaire, soient vraiment pris en charge par eux, notamment sous l'égide du CLIS et avec d'autres partenaires. Nous avons donc joué cette règle du jeu. Nous nous sommes plutôt donné comme rôle, dans le cadre de nos missions en tant que maître d'ouvrage gestionnaire de déchets radioactifs, de porter l'information auprès des professions de santé. C'est autour de cela que nous voyons notre rôle. Après, dans l'aspect étude d'impacts proprement dite, tous les éléments réglementaires sur les impacts radiologiques, nous les devons et nous les porterons. Voilà un peu comment nous nous étions répartis les rôles. Peut-être que cela manque un peu de lisibilité. Il faut voir.

Marie-Line MEAUX, Garante de la Commission nationale du débat public

Ce n'est pas que cela manque de lisibilité. Nous avons vu quand nous avons rencontré le CLIS. Nous avons bien vu qu'il y avait la commission santé. Ce que nous disons simplement, c'est qu'il nous paraît tout à fait essentiel que le CLIS alimente la réflexion – avec votre soutien en plus d'ailleurs, puisque vous y êtes associé – l'analyse, l'expertise sur ce thème-là. Simplement, nous pensons que premièrement cela ne dégage pas l'Andra d'une responsabilité générale de s'assurer qu'il y a quelque part un état zéro et que, par la suite, il y aura des suivis. Deuxièmement, à l'inverse, nous pourrions au contraire justement peut-être reprocher qu'il y ait une sorte de délégation sur le CLIS ou d'autres acteurs : c'est cela qui pourrait ne pas être lisible. Nous recommandons, bien évidemment il va falloir en parler avec vous et le CLIS pour voir comment, que cette articulation-là soit effectivement d'une part mieux lisible et que quelque part dans les documents il y ait un bout marqué « santé », quitte à dire un renvoi sur le CLIS, mais que nous voyions quand même sur la concertation et pour la suite surtout comment les choses peuvent être non pas mieux articulées, mais quelque part plus lisibles du point de vue de la responsabilité de l'Andra.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

D'accord. Merci madame MEAUX.

Denis STOLF, Président du CLIS, Maire de Tréveray

Le CLIS, de toute façon, a été le précurseur de cet état zéro, puisque cela n'existe pas du tout en France aujourd'hui. Ce que nous avons souhaité, c'est effectivement un diagnostic, mais l'Andra avait déjà travaillé dessus et je vois mal l'Andra, demain, poursuivre cette étude et la suivre. On est difficilement juge et partie. Je vois très bien les habitants avec le résultat dans cinq ans ou dans dix ans ou dans quinze ans, des résultats de l'Andra en disant il n'y a absolument rien. Où serait la crédibilité de l'Andra ? Voilà. Aujourd'hui, le CLIS s'est appuyé sur l'ARS, beaucoup, sur Santé publique France. Aujourd'hui, nous avançons d'une manière normale, avec l'appui de l'Andra, puisque l'Andra a mis à notre disposition les études qu'elle avait faites. La prochaine réunion est le 31 octobre où, là, nous allons cadrer un peu notre note de cadrage – si je peux m'exprimer ainsi – de manière à mettre en avant et mettre en adéquation un peu nos associés, de manière à avoir très rapidement cet état zéro de santé.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Très bien. Nous allons essayer de concilier les deux. Je comprends effectivement le souhait du territoire que l'Andra ne soit pas juge et partie et en même temps, il y a notre responsabilité de maître d'ouvrage de s'assurer que la question soit traitée. Je prends note. Je trouve cela intéressant, parce que cela nous conforte aussi dans notre idée de rester à l'écoute de ces sujets. Je pense que c'est un bon positionnement qu'il faut que nous continuions à cultiver et que nous expliquions peut-être davantage. Très bien. Là-dessus, pas de difficultés. Nous allons essayer de le faire.

Sur les autres ateliers, d'autres questions ?

Jean-Michel STIEVENARD, Garant de la Commission nationale du débat public

Sur l'énergie, qui est tout en bas de la page, mais qui pourrait arriver un peu plus rapidement dans le calendrier. Il y a deux points. Le premier c'est les besoins du site à la fois pour les travaux, pour son exploitation et pour les bâtiments de surface. Les besoins en énergie sont l'objet d'un atelier que vous avez prévu avec différentes possibilités (biomasse, gaz, etc.). C'est un premier atelier qui devrait se tenir au plus vite. Si vous me permettez de vous donner un peu une instruction de calendrier, parce que derrière devrait s'ouvrir une autre procédure, qui est une procédure un tout petit peu déconnectée de cette concertation post-débat public, qui est une concertation préalable sur l'installation du transformateur. Il y a déjà eu des concertations dans le passé dites concertations Fontaine. Il se trouve que les législations sur

l'environnement et sur la participation ayant été complètement transformées, il est nécessaire de recommencer pas complètement à zéro, mais de recommencer la concertation. Il faut le faire rapidement.

Cela va être l'objet de réunions de concertation qui sont encadrées, qui sont un peu codifiées, avec trois enjeux principaux. Le premier, c'est la localisation du transformateur. Puisque tout est remis à zéro, il faut redébattre de cette localisation. Il n'a pas été simple il y a quelques années. Il n'y a pas de raison que ce soit plus facile maintenant, mais nous devrions pouvoir arriver à une solution. Avec un corollaire sur lequel il faudra que nous insistions tous ensemble, c'est l'intégration dans le site. Pour l'instant, RTE dit « *moi, je fais un bâtiment industriel ; une installation industrielle n'a pas besoin d'être belle* ». Nous devons réfléchir à la manière dont, dans le site, ce bâtiment est intégré. Peut-être que nous ne le résoudrons pas dans le cadre de la concertation ouverte maintenant, mais que nous le renverrons à d'autres concertations sur l'aménagement et le cadre de vie. Il n'empêche que cette problématique sera posée.

La seconde, ce sont les retombées pour le territoire. Il y a deux types de retombées. Il y a les retombées fiscales. Elles sont importantes. Il faudra les mettre sur la table. Il faut qu'elles soient gérées en transparence. Et puis les secondes, ce sont les retombées en termes d'énergie. Ce territoire va être doté d'une source d'énergie considérable. Que va-t-il en faire ? Quelles sont les perspectives nouvelles qui sont données par cette énergie disponible – je ne vais pas dire bon marché, mais quand même, d'une certaine manière – accessible et qui pourra être utilisée ? C'est le second enjeu.

Et puis le troisième enjeu, il ne faut quand même pas se le cacher, c'est celui des nuisances : nuisances du chantier, nuisances qui sont provoquées par les ondes qui vont circuler. Vous savez que nos concitoyens sont très sensibles à cette problématique. Il faut poser le problème sur la table. La RTE a probablement les moyens de donner les informations.

C'est une concertation préalable qui pourrait s'ouvrir, si tout le monde en est d'accord, si RTE est en capacité de le faire, qui pourrait s'ouvrir d'ici la fin du mois de novembre, avec quelques réunions qui seraient sur ces trois enjeux principaux, avec une volonté de conclure ce débat dans le courant du mois de janvier, pour ne pas interférer trop longtemps sur le débat national PNGMDR, parce que nous savons qu'un débat sur un transformateur est toujours quand même quelque chose de sensible. Il ne faudrait pas que ce soit cet élément sensible qui pollue le débat national et qu'en même temps le débat national interdise de faire le débat sur ce point sensible.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

C'est très clair. Merci. Si nous essayons de synthétiser, qu'est-ce que cela donnerait ? Je me retourne vers monsieur CHRÉTIEN. Est-ce que nous essayons d'y aller avant la fin de l'année ? Au moins la première réunion ?

Emmanuel CHRÉTIEN, responsable projet à la Délégation RTE Est

Nous réfléchissons à cette concertation préalable avec le public depuis un certain temps maintenant. Nous avons bâti un planning assez serré, parce qu'il faut savoir qu'avant de lancer ce débat, il y a des publicités légales dans la presse, des affichages en mairie à faire, des documents à finaliser, des documents à reproduire, des informations dans les boîtes aux lettres à distribuer. Tout cela prend un peu de temps. J'avais, il y a quelque temps, envoyé à un certain nombre de participants à cette concertation un planning, qui, dans le meilleur des cas, ne pourrait pas intervenir avant le début du mois de décembre. L'objectif pour nous était de finir cette concertation avant les vacances de Noël.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Je crois que nous allons pouvoir converger, finir peut-être pas.

Emmanuel CHRÉTIEN, responsable projet à la Délégation RTE Est

Je dis finir, parce que, là aussi, la législation nous dit que la concertation a une date de début et une date de fin. Après, elle peut être prolongée, effectivement, et nous pouvons continuer dans une concertation que nous avons déjà menée même avant en dehors du cadre légal, mais il y a quand même un certain nombre de règles à respecter. La législation nous impose un minimum de quinze jours de concertation et je crois qu'on peut aller jusqu'à trois mois. Déjà, il faut que nous nous mettions d'accord sur combien de temps nous voulons ouvrir notre concertation. Nous étions partis sur une proposition d'un mois. Ce serait en gros le mois de décembre, ce qui nous permettrait en novembre (c'est dans quinze jours) de faire les publicités nécessaires et de finaliser tous les documents qui, à ce jour, sont finalisés vus de RTE, mais nous sommes en discussions avec monsieur STIEVENARD notamment sur la composition de ce dossier. S'il faut reprendre de manière importante ce document, ce sont aussi des délais supplémentaires. Voilà où nous en sommes. Nous sommes moteurs depuis le début pour y aller, mais nous ne pouvons quand même pas aller plus vite que la musique. Je pense que l'objectif d'une concertation officielle préalable avec le public qui serait débutée – comme je l'avais proposé – fin novembre pour se finir vers le 21 décembre est raisonnable, à condition, encore une fois, que nous puissions quasiment la semaine prochaine commencer à lancer la reproduction des documents, les mesures de publicité, les plaquettes d'information, qui sont déjà effectivement bien avancées, mais qu'il faut quand même finaliser.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

D'accord. Je crois que nous ne sommes pas très loin de converger. Je crois que vous avez entendu monsieur STIEVENARD qui était partant pour ce type de délai également. Nous avons des rencontres quasiment toutes les semaines là-dessus pour finir d'affiner. Je pense que cela pourrait être une bonne échéance que nous nous donnons.

Cela voudrait dire que l'alimentation énergétique des bâtiments pourrait, elle, s'enchaîner à la suite, en début d'année. À ce moment-là, ce serait plutôt le MOA RTE fin d'année 2018 et l'alimentation énergétique en début 2019.

Entre temps, nous aurions le bouclage sur l'intersites et peut-être le lancement, mais juste le lancement pour poser un peu les sujets, des aménagements de l'espace et du cadre de vie, si nous arrivons à la caser, mais c'est peut-être cela qui fera la variable d'ajustement. Quoi qu'il arrive, la SNCF après, pas avant le mois d'avril/mai au plus tôt.

Nous bâtissons ce programme de concertations ensemble ! Nous essayons de prendre en compte les contraintes de chacun. Par rapport aux élus ? Je suis toujours soucieux, ils le savent, de la disponibilité des élus. J'ai toujours mon souci de ne pas trop surcharger les agendas des élus le territoire.

Un intervenant

Nous savions que nous avons une année surchargée, comme celle d'avant, parce que c'est un projet qui est quand même très chronophage. Je suis un peu atterré que nous redémarrions encore une concertation autour de ce transformateur, que nous reparlions encore de localisation. Nous avons déjà eu plusieurs débats et j'espère que cela ne va pas se télescoper avec un changement de préfet. Nous avons eu un changement d'endroit lorsque nous avons eu un changement de préfet, parce qu'il avait eu une vision défensive du territoire. Cela m'inquiète toujours un peu et cela me consterne.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Je le comprends, mais je ne peux que redire ce qu'a dit monsieur STIEVENARD. Il est vrai que c'est les lois, l'évolution. Je crois que nous avons quand même un consensus collectif sur cette démarche qui fonctionne. Nous allons essayer de la mener jusqu'au bout. Nous pourrions revenir, peut-être en parler un peu plus loin,

autour d'un rafraîchissement, parce que je vois justement que l'heure tourne. Il fait chaud dans la salle. Certains d'entre vous ont des contraintes.

Je crois que nous tenons à peu près notre calendrier. Si tout est ok pour vous. Voulez-vous rajouter des choses, monsieur VAZELLE ? Non. C'est bon. Alors, juste monsieur PAQUET une dernière question, puis je vous propose après d'échanger autour d'un verre.

Thierry PAQUET, adjoint au Maire de Joinville (hors micro)

Ce n'est pas une question. C'est une forme de boutade. J'ai remarqué dans les différents ateliers où j'ai participé sur la concertation, il faudrait penser à un coup de jeunesse pour travailler sur le sujet.

C'est quand même indispensable. Certains pourraient dire qu'ils n'ont pas la même vision que nous sur un certain nombre de sujets.

David MAZOYER, Directeur du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne

Nous avons beaucoup de jeunes à notre journée portes ouvertes. Vous avez raison, mais, en même temps, sur les autres types de réunions que nous faisons nous avons aussi quand même pas mal de jeunes. Je ne vais pas abuser de votre temps. Nous avons bien noté toutes les questions. Je vous propose un petit rafraîchissement, puisqu'il fait chaud. Nous voyons se dessiner le calendrier et, bien sûr, nous vous tiendrons informés dès que possible. Suivez bien vos boîtes, vos courriers, etc. ! Merci encore pour votre participation.